

LE GUIDE DES SERVICES

Bienvenue dans la famille des Services
du GROUPE CSF



Crédit
Social des
Fonctionnaires

2020 | 2021



Édito

En proposant à ses membres des solutions concrètes et avantageuses, le Groupe CSF vous permet d'accéder à la propriété, contribue à la protection de vos proches et améliore votre cadre de vie en réalisant tous vos projets.

Le Crédit Social des Fonctionnaires, c'est aujourd'hui plus de 60 ans d'expérience, 23 000 correspondants bénévoles et des équipes toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous faire bénéficier des meilleures offres.

Être adhérent au CSF, c'est s'associer à un partenaire de confiance et avoir l'assurance d'être écouté, compris et conseillé, toujours au bon moment.

Bien cordialement,

Jean-Marie ALEXANDRE,
Président du CSF

Nos valeurs

RELATIONS HUMAINES ■ TRANSPARENCE ■ SOLIDARITÉ ■ RIGUEUR

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Sommaire

LOGEMENT

Solutions de crédit immobilier	p.04
Prêt-relais	p.04
Rachat de crédits hypothécaire	p.05
Prêt à taux 0%	p.05
Assurance de prêt immobilier	p.06
Assurance perte d'emploi	p.07
Assurance habitation	p.07
Capital éducation	p.07
Immobilier neuf	p.08
Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)	p.09
Les offres de logements	p.10
La location-accession	p.11
Protection juridique	p.11

CONSO / AUTO

Regroupement de crédits	p.12
Crédit renouvelable « Crédit Global »	p.13
Prêts personnels tous projets	p.13
Prêt personnel €COTAUX	p.14
Autres prêts Auto	p.15
Service véhicules neufs	p.15
Service véhicules d'occasion	p.15
Prêt Loisirs (bateau, mobile-home,...)	p.16
Prêt personnel Travaux	p.17
Assurance automobile	p.17

ÉPARGNE / RETRAITE

Assurance vie	p.18
Épargne Retraite	p.19
Bilan patrimonial	p.19

PROTECTION

Assurance Accidents de la Vie	p.20
Assurance chiens / chats	p.21
Assurance Scolaire Tous Dommages	p.21
Protection juridique	p.21

CARTE CSF

Services de la Carte CSF	p.22
Télésurveillance	p.24
Téléassistance	p.25
Devenir adhérent-cotisant de l'Association	p.26
Nous rencontrer	p.27

FONCTION PUBLIQUE

Les avantages du CSF	p.28
Garantie défense et recours en matière pénale dans la vie professionnelle	p.28
Information juridique	p.29
CSF Assurance emprunteurs	p.29
Protection juridique	p.29

PARTENARIAT

Notre engagement	p.30
Notre vocation sociale	p.30
Prêt Avantage Partenariat	p.31
Ils s'appuient sur le CSF	p.31

PARTENAIRES	p.32
-------------	------

“ Engagé au cœur du service public ”
Comprendre le Groupe CSF

CSF ASSOCIATION

Association loi 1901 engagée dans l'économie sociale, le CSF c'est plus de 2 000 000 d'adhérents depuis sa création, plus de 65 ans d'expérience auprès des agents des services publics et 23 000 correspondants bénévoles. Son but est de permettre à ses adhérents d'accéder au crédit, à l'assurance, à l'épargne et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

détient à 48,04%

CRÉSERFI

La société de financement du CSF commercialise des crédits immobiliers et des crédits à la consommation, finance des crédits à la consommation et cautionne des prêts immobiliers. Créée en 1975, elle négocie auprès des banques et établissements financiers les services qui répondent aux attentes des adhérents du CSF.

détient à 100%

CSF ASSURANCES

La société de courtage d'assurances du CSF assure votre protection, celle de vos proches et de vos biens. Elle vous fait bénéficier d'une couverture complète et efficace, notamment pour sécuriser votre projet immobilier. Elle sélectionne aussi des solutions d'assurances automobile, habitation, accidents de la vie adaptées aux adhérents CSF.

détient à 100%

PROGRETIS

La société de conseil en gestion de patrimoine du CSF vous accompagne pour réaliser votre bilan patrimonial et vous orienter sur les solutions les plus pertinentes de placement (Assurance vie, Épargne-Retraite, SCPI) et d'achat dans l'immobilier neuf pour habiter ou investir.

La Fondation CSF ?



Elle développe les actions sociales des fonctionnaires et promeut le Service Public.

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires finance des projets sociaux portés par des administrations, associations, établissements publics ainsi que toute action visant à promouvoir le service public.

Qui peut adhérer au CSF ?

- Les fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires, c'est-à-dire toute personne qui concourt à une mission de service public.
- Les salariés d'entreprises dont l'État détient une participation.
- Leurs descendants et ascendants.
- Les élus européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux.
- Que ces personnes soient en activité ou retraitées.



LES CLÉS POUR RÉUSSIR VOTRE PROJET IMMOBILIER

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

SOLUTIONS DE CRÉDITS

- Des prêts immobiliers même sans apport personnel : les solutions CRÉSERFI peuvent financer jusqu'à 100% de votre projet immobilier*
- Des taux fixes parmi les meilleurs du marché
- Un accès simplifié aux prêts bonifiés : Les conseillers connaissent bien les montages complexes intégrant le PTZ, le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) ou tout autre prêt aidé de l'État, de votre ville, de votre administration... Demandez-leur si vous y avez droit.
- Un accompagnement personnalisé

*Solution à étudier avec votre conseiller CRÉSERFI.



PRÊT-RELAIS

Financez votre nouveau bien

Le prêt-relais fait le lien entre la vente de votre ancien bien et l'achat du nouveau. Son montant est fixé en fonction de la valeur estimée du bien mis en vente. Ce prêt couvrira vos frais d'achat en attendant la vente de votre ancien bien immobilier.

Quel type de prêt-relais choisir ?

S'orienter vers un prêt-relais « sec » ou associé à un prêt longue durée dépend de la valeur de votre bien actuel. Un conseiller CRÉSERFI vous aidera à déterminer lequel est le plus adapté à votre situation. Si la valeur de votre bien est supérieure ou égale à celle de votre nouveau bien, un prêt-relais « sec » est souvent conseillé. Dans le cas contraire, il est préférable de souscrire à un prêt-jumelé associé à un autre prêt pour financer la totalité du nouveau bien.

Un processus rigoureux

Après une étude approfondie par un conseiller CRÉSERFI, le montant de votre prêt relais est établi en fonction de plusieurs paramètres. La valeur du bien à vendre, les prêts en cours, les tableaux d'amortissement, les informations sur le bien convoité sont ainsi pris en compte dans le calcul.

REGROUPEMENT DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES

Il s'agit de regrouper en un seul crédit tous vos prêts : les prêts à la consommation et les prêts immobiliers.

L'accès au crédit est souvent indispensable pour réaliser ses projets : logement, voiture, travaux, aménagement intérieur...

Mais l'accumulation pose de sérieux problèmes : beaucoup d'interlocuteurs à gérer et des mensualités qui, au cumul, pèsent sur le reste à vivre. La solution de regroupement de crédits hypothécaires consiste à regrouper tous vos crédits en un seul en acceptant de mettre votre bien immobilier en garantie. C'est cette garantie qui va conduire la banque à accepter de reprendre tous vos crédits en un seul.

Cette solution présente des avantages :

- **Une seule mensualité** : c'est pour vous une gestion simplifiée avec un seul prélèvement dans un seul établissement bancaire.
- **Une mensualité plus faible** : mais attention, en étalant ses remboursements sur une plus grande période le coût total du crédit peut être plus élevé.
- **Une seule assurance emprunteur** : c'est l'occasion de choisir les garanties qui vous conviennent et d'être couvert pour la totalité de la somme empruntée alors qu'auparavant chaque prêt était couvert par une assurance emprunteur spécifique avec des garanties différentes.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

PRÊT À TAUX ZÉRO**



Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et intermédiaires.

Le dispositif du prêt à taux zéro est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Les conseillers CRÉSERFI peuvent vous aider à savoir si vous êtes concernés par ce dispositif.

- Avec le PTZ, vous pouvez bénéficier d'un financement à hauteur de **40% maximum du coût de l'opération pour l'achat d'un logement neuf** :
 - 20% pour les zones B2 et C
 - 40% pour les zones A et B1
- Vous pouvez également bénéficier du PTZ dans les zones B2 et C **pour le financement de travaux de rénovation dans l'ancien.**

**PTZ : le Prêt à Taux Zéro du ministère du Logement est un prêt sans intérêt, accordé sous conditions de ressources pour compléter un prêt principal destiné à acheter une première résidence principale.

“ Achetez
votre logement...
Aménagez
votre logement.”



L'ASSURANCE D'UNE BONNE PROTECTION

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR **www.csf.fr**

(prix d'un appel local)



ASSURANCE DE PRÊT IMMOBILIER

Soyez très attentif aux garanties !

L'assurance des emprunteurs sert généralement à prendre en charge tout ou partie des mensualités restant dues de votre prêt, en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail. Encore faut-il que les risques particuliers liés à votre profession ne soient pas exclus, ce qui est fréquent avec les assurances courantes.

- **Métiers à risques couverts** (pompiers, policiers, militaires...)
- **Sports à risques pris en charge** à titre privé ou professionnel, même les sports extrêmes
- Couverture étendue **jusqu'à 85 ans**

L'assurance des emprunteurs intervient lors d'événements bien précis symbolisés par des acronymes qu'il faut connaître :

- | | |
|---|---|
| — PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie | — IPT : Invalidité Permanente Totale |
| — ITT : Incapacité Temporaire Totale de Travail | — IPP : Invalidité Permanente Partielle |
| | — DC : Décès |

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller CRÉSERFI.

ASSURANCE PERTE D'EMPLOI

Votre conjoint(e) n'est pas agent de service public ?

En cas de perte de son emploi, l'Assurance Perte d'Emploi (APE) l'indemnise du montant préalablement choisi. Pour être éligible à l'APE, il suffit que votre conjoint(e) ait moins de 55 ans et travaille en CDI. Renseignez-vous auprès de votre conseiller CRÉSERFI.

ASSURANCE HABITATION

Les avantages du contrat Artel Habitation :

Les contrats d'assurance habitation proposés par CSF Assurances bénéficient d'un excellent rapport qualité/prix et d'une gestion optimisée.

- **3 niveaux** de franchise au choix (sauf en cas de catastrophe naturelle, franchise légale fixée par décret)
- **Couverture en valeur à neuf** ■ **Service Diagnostic devis inclus** ■ **Garantie inondation / Perte d'eau**

Une assistance en cas de sinistre :

ARTEL c'est aussi une assurance multirisques habitation avec une assistance en cas de sinistre.

- **Un interlocuteur unique** dans le suivi de vos dossiers
- **La prise en charge** d'hébergement provisoire
- **La prise en charge des frais** de déplacement d'un professionnel

Notre plus pour vous

LE CAPITAL ÉDUCATION

En cas de décès, en complément de sa prise en charge, un Capital Éducation de 10 000€* est versé dès lors que le(s) assuré(s) laisse(nt) au moins un enfant de moins de 26 ans, fiscalement à charge et scolarisé (cette dernière restriction ne s'applique pas à l'enfant de moins de 3 ans).

*Capital à répartir entre les enfants et selon la quotité assurée.

"Sécurisez
votre
projet...
quelle
que soit
votre
situation."



Logement

INVESTISSEMENT IMMOBILIER FAITES LES BONS CHOIX

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 70 60 76 30 OU SUR www.progretis.fr

(prix d'un appel local)

IMMOBILIER NEUF

Des avantages méconnus

Pour y habiter ou pour réaliser un investissement locatif, l'immobilier neuf présente de nombreux atouts.

■ Aides de l'État* :

— Prêt à Taux Zéro dans le cas de la primo accession de votre résidence principale pour des logements neufs

— Réduction d'impôt dans le cas d'un investissement locatif (dispositif Pinel)*

— TVA à 5,5% au lieu de 20% en zone ANRU*

■ Frais de notaire inférieurs, de 4% à 6%

■ Pas de travaux à réaliser et à financer

■ Économies d'énergie

■ Exonération temporaire d'au moins 2 ans, de tout ou partie de la taxe foncière selon les communes

Sécurisez votre projet

Un accompagnement complet par nos spécialistes pour réussir en toute sécurité votre projet.

■ Vérification de l'opportunité de réaliser l'opération en fonction de vos objectifs et de vos moyens

■ Accès à un vaste choix de programmes sur tout le territoire auprès de nos partenaires : Bouygues Immobilier, Kaufman & Broad, Vinci, Nexity, Icade, Cogedim...

■ Recherche du financement adapté auprès de partenaires.

■ Suivi et coordination du projet avec les différents acteurs : promoteurs, établissements de crédits, notaires.

Bon à savoir : le non respect des engagements de location entraîne la perte des incitations fiscales.

* Sous conditions et réserve d'éligibilité.



Notre plus pour vous

1000 € OFFERTS (1)

Pour toute réservation réalisée par l'intermédiaire de Progretis pour acheter ou pour investir.

UN CHÈQUE DE 1% OFFERT (2)

Vous percevez un chèque de 1% du montant brut total de parts de SCPI souscrites avec Progretis.

PRÊT PERSONNEL SCPI (3)

De 10 000€ à 30 000€ sur 12 à 84 mois, de 2,01% à 3,42% TAEG fixe (taux débiteur 1,99%).

TAEG FIXE À PARTIR DE **2,01%** (3)

SOCIÉTÉS CIVILES DE PLACEMENT IMMOBILIER (SCPI)

Pourquoi opter pour les SCPI ?

Alternative à l'investissement locatif traditionnel, les SCPI permettent de constituer ou valoriser un capital tout en percevant des revenus complémentaires et réguliers. À la différence d'une acquisition en direct vous achetez des parts (papier) d'une société (la SCPI) qui possède un parc immobilier (pierre). Tout comme lors d'un investissement locatif en direct le propriétaire de parts de SCPI perçoit des loyers dans la catégorie des revenus fonciers.

■ Investir à partir de 1 000€ dans l'immobilier

■ Éviter les soucis de la gestion locative et des risques d'impayés

■ Obtenir des revenus complémentaires (loyers)

■ Des rendements nets de l'ordre de 5% à 6% par an

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. Les SCPI comme l'immobilier présentent des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI. La SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple pour un Prêt personnel SCPI d'un montant de 30 000€ sur 84 mois, vous remboursez 84 mensualités de 382,89€ hors assurance facultative. Le montant total dû est de : 32 162,76€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,01%. Taux débiteur fixe de 1,99%. Le coût mensuel par personne de l'assurance facultative est de 17,50€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,34 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 1 470 €.

(1) À l'occasion de la signature d'un contrat de réservation d'un lot faisant partie des programmes sélectionnés par Progretis avant le 30/06/2021 auprès de ses partenaires promoteurs, le réservataire bénéficie de l'opération promotionnelle dénommée « Progretis vous offre 1000€ ». Cette offre est un avantage consenti par Progretis au réservataire, à la condition que la vente se réalise, sous forme de remise d'un chèque de 1000€ libellé à l'ordre du réservataire dans les 15 jours suivants la signature de l'acte. Cette offre est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux promoteurs. Elle ne peut en aucun cas être transformée en une réduction du prix de vente.

(2) À l'occasion de la souscription de parts de SCPI commercialisées par Progretis avant le 30/06/2021, le souscripteur bénéficie de l'opération promotionnelle dénommée « Progretis vous offre 1% ». Cette offre est un avantage consenti par Progretis au souscripteur, à la condition que la vente se réalise, sous forme de remise d'un chèque de 1% du montant brut total de parts de SCPI souscrites libellé à l'ordre du souscripteur dans les 15 jours suivants la mise en gestion des parts souscrites. Cette offre est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux partenaires et ne peut être en aucun cas être transformée en une réduction du prix d'acquisition des parts de SCPI. Liste des SCPI exclues de l'offre sur progretis.fr.

(3) Offre réservée au financement de SCPI distribuée par Progretis, jusqu'au 30/06/2021, proposée par Créserfi après étude de la situation financière de l'emprunteur. Ce dernier bénéficie d'un droit légal de rétractation. Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent/cotisant au CSF. Dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (30€) soit 65€ pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341785 632, entreprise régie par le Code des assurances).



Logement

RECHERCHE D'UN LOGEMENT : NOS SOLUTIONS

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)



LES OFFRES DE LOGEMENTS

“Des solutions pour vous accompagner dans votre recherche de logement”

Vous recherchez un logement ?

Nouveauté : le Groupe CSF vous offre la possibilité d'accéder à des offres de logements dans la rubrique Immobilier du site csf.fr. Ces biens sont disponibles à la location ou à la vente. C'est, pour vous, une nouvelle aide dans votre recherche de maison ou d'appartement.

L'ambition du Groupe CSF est de vous faciliter l'accès au logement et surtout à la propriété que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, dans le secteur libre ou dans le parc social (sous conditions de ressources).

- Plus de 160 partenariats signés par CRÉSERFI avec des prescripteurs : organismes HLM nationaux ou locaux, agences immobilières, constructeurs de maisons individuelles, grands réseaux de mandataires.
- Les offres dédiées de CDC Habitat, Vilogia, Transactif et Quadral.
- Ces offres complètent celles de PROGRETIS qui propose un accompagnement complet pour les personnes qui souhaitent acheter dans le neuf pour se loger. Les conseillers PROGRETIS ont accès à une offre très large de logements neufs dans toute la France, soit des milliers de logements de promoteurs nationaux, régionaux et locaux rigoureusement sélectionnés.

LA LOCATION-ACCESSION*

Vous souhaitez faire l'acquisition de votre résidence principale dans le neuf ?

La « Location-Accession » est un dispositif qui vous permet de devenir propriétaire de votre résidence principale dans le neuf, en passant par une phase locative avant d'en devenir, à terme, propriétaire. Vous serez donc, pendant une période, « locataire-accédant ». Vous prenez ainsi le temps de valider votre choix. Votre achat se fait donc à votre rythme, de manière progressive, avant de vous engager définitivement.

Ce processus vous offre également des garanties qui sécurisent votre achat et des avantages fiscaux (une TVA à 5,5% quand vous passez dans la phase accession et une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans). Vous bénéficiez ainsi de conditions financières qui peuvent être plus avantageuses qu'en accession directe.

- **Prix de vente encadré :** logements en vente avec agrément de l'État qui vous garantit l'achat à un prix inférieur ou égal à celui du marché.
- **TVA réduite à 5,5% :** exonération de taxes foncières pendant les 15 ans suivant l'achèvement des travaux.
- **Dispositif sécurisé :** garanties "Relogement/Rachat/Revente".

* Ce dispositif est soumis à des conditions d'éligibilité.

Notre plus pour vous

PROTECTION JURIDIQUE

Avec la Carte CSF Plus, vous bénéficiez d'une protection juridique qui intervient si un litige vous oppose à un tiers dans le cadre de votre vie privée. Grâce à un large périmètre d'intervention, dont l'habitation et l'immobilier, vous êtes notamment couvert en cas de litige lié à l'achat/vente d'un bien immobilier construit qu'il s'agisse de votre résidence principale ou secondaire.



Exemple : Christophe a acheté une maison il y a un peu moins de deux ans mais il vient de découvrir des infiltrations qui lui semblent inquiétantes et qui n'existaient pas au moment de la vente.

- Le Service Protection Juridique de la Carte CSF Plus a aidé Christophe à interrompre le délai légal existant en matière de vices cachés, a diligencé et pris en charge le coût d'une expertise, et a engagé une discussion amiable avec le vendeur pour obtenir le remboursement d'une partie du prix d'achat.

Pour en savoir plus, se reporter aux conditions générales de la Carte CSF Plus.



Conso
Auto

FINANCEZ SEREINEMENT VOS ENVIES ET VOS IMPRÉVUS

“Réalisez
vos projets
conso...
palliez les
imprévus.”



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

REGROUPEMENT DE CRÉDITS ⁽¹⁾ :

Le regroupement de crédits est une solution qui permet de regrouper les crédits en cours en un prêt unique. La durée de ce prêt est généralement plus longue et permet ainsi de diminuer le montant des mensualités ⁽²⁾, le tout sans changer de banque.

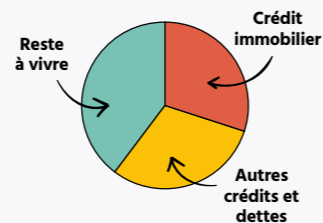
Le conseiller CRÉSERFI vous proposera des solutions pour regrouper vos crédits à la consommation et également vos crédits immobiliers. Que vous soyez locataire, accédant à la propriété ou propriétaire de votre bien immobilier, votre conseiller trouvera avec vous la solution la plus adaptée à votre situation.

Vous pourrez également bénéficier si besoin d'un financement supplémentaire pour financer un projet (achat d'une nouvelle voiture, financement de travaux...).

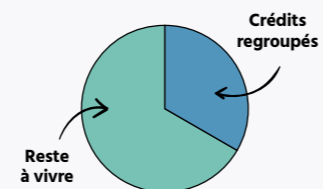
- Un crédit unique à taux fixe
- Pas de changement de banque
- Une seule mensualité

⁽²⁾ La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits.

AVANT ⁽²⁾ le regroupement de crédits



APRÈS ⁽²⁾ le regroupement de crédits



BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 34 44 00 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple pour une utilisation de votre crédit d'un an renouvelable à hauteur de 1 000€, financée le 17/10/2020 et un jour d'échéance le 17, vous remboursez 35 mensualités de 36€ et une 36^{ème} ajustée de 34,66€, hors assurance facultative. Montant total dû de 1 294,66€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable de 19,150%. Taux débiteur révisable de 17,650%. La prime mensuelle d'assurance facultative est calculée sur le solde restant dû. La 1^{ère} prime la plus élevée est de 3,04€. Vous réglerez 35 mensualités de 38€ et une dernière ajustée de 29,07€, assurance comprise. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 4,350%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 61,44€.

CRÉDIT RENOUELABLE ⁽¹⁾ CRÉDIT GLOBAL

Vous disposez de votre argent sous 48h⁽³⁾ seulement, pour faire face à certains imprévus ou à certaines situations ponctuelles.

Soucieux d'accompagner les agents du service public, le CSF vous permet de profiter pleinement des moments importants de la vie, grâce aux **offres bonifiées à 1% (TAEG fixe)** de votre crédit renouvelable, utilisables pour 1500€ une fois par an sur présentation de justificatifs. Cette offre est valable dans les cas suivants :

- Mutation
- Études de vos enfants
- Départ en retraite
- Voyages
- Travaux d'économie d'énergie
- Entrée dans la vie active
- Mariage, PACS
- Naissance ou adoption
- Déménagement, emménagement
- Permis de conduire

**10 BONNES
RAISONS D'EN
PROFITER**

Illustration pour une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable de 1500€ faite le 17/10/2020 avec un jour d'échéance le 17 : vous remboursez 12 mensualités de 125,67€ au TAEG annuel fixe de 1%. Montant total dû (hors assurance facultative) : 1 508,04€.

Offres bonifiées par CSF Association.

⁽³⁾ Versement des fonds après acceptation définitive du dossier par le prêteur SEDEF et à compter du 8^{ème} jour suivant l'acceptation du contrat par l'emprunteur dès l'expiration du délai légal de mise à disposition des fonds.

PRÊTS PERSONNELS ⁽¹⁾ TOUS PROJETS

- De 1 500 € à 21 500 € de 12 à 72 mois
- Un accompagnement sur-mesure
- Des taux négociés avec le partenaire prêteur SEDEF
- Des financements souples : durées ajustables, report de paiement de 2 mois, pause mensualité ⁽⁴⁾ (voir conditions auprès d'un conseiller CRÉSERFI)
- Pas de justificatif de l'objet du prêt à fournir
- Finance tous types de projets : voiture, travaux, loisir, équipement, autres...

⁽⁴⁾ La baisse de mensualités, le report de paiement, la pause mensualité ou le regroupement de crédits entraînent l'allongement de la durée du crédit et majorent le coût total du crédit.



Conso
Auto

NOS FORMULES SPÉCIFIQUES POUR VOTRE VÉHICULE

“Découvrez
nos
solutions
auto.”



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. Pour un prêt personnel Auto ECOTAUX⁽¹⁾ d'un montant de 5 000€ sur 36 mois, vous remboursez 36 mensualités de 145,19€ hors assurance facultative. Montant total dû par l'emprunteur : 5 226,84€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,94%. Taux débiteur fixe de 2,90%. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 2,91€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,36%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 104,76€.

PRÊT PERSONNEL €COTAUX

Financez votre véhicule à un taux très attractif avec le nouveau prêt €COTAUX !

- De 5 000 € à 30 000 € sur 36 à 60 mois
- De 2,94 % à 3,96 % TAEG fixe (taux débiteur fixe 2,90 %)
- Sans frais de dossier
- Acheté via les partenaires Auto de la Carte CSF (véhicules neufs et véhicules d'occasion)

**TAEG FIXE
À PARTIR DE | 2,94 %⁽¹⁾**

(1) Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (30€) soit 65€ pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Prêteur CRÉSERFI.

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 34 44 00 OU SUR **www.csf.fr**

(prix d'un appel local)

AUTRES PRÊTS AUTO

Vous bénéficiez d'autres prêts auto valables pour des montants plus élevés et des durées de remboursement plus longues.

- Dès 1500€, de 12 à 72 mois pour un véhicule de moins de 6 ans, et de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus
- Des taux négociés
- Une réponse de principe immédiate et une réponse définitive après étude des justificatifs demandés et acceptation du prêteur

Notre plus pour vous

VOUS RECHERCHEZ UNE VOITURE NEUVE :

Jusqu'à -42% sur l'achat de votre prochain véhicule neuf

Bénéficiez des tarifs parmi les plus attractifs du marché et accessibles directement sur www.csf.fr/auto et profitez de nombreux avantages:

- Des véhicules neufs non immatriculés tous achetés en France auprès du réseau des distributeurs officiels de marques
- Une garantie constructeur en France
- 1 an d'extension de garantie offert⁽²⁾ en tant qu'adhérent-cotisant du CSF
- La reprise de votre ancien véhicule
- Le financement en L.O.A⁽³⁾

(2) Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois.

(3) La LOA est une formule de location proposée par LEASEWAY, intermédiaire en crédits, mandataire non exclusif en opérations de banque et en service de paiement, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07035268 (www.orientas.fr), partenaire de CAMEF.

VOUS RECHERCHEZ UNE VOITURE D'OCCASION :

Faites le bon choix avec des véhicules garantis

Un large choix de véhicules d'occasion, garantis, de toutes marques et dont l'origine est certifiée vous attend sur www.csf.fr rubrique **Auto**. Vous y trouverez :

- Plus de 700 véhicules d'occasion disponibles avec une large sélection possible
- La possibilité de bénéficier d'une offre de LLD⁽⁴⁾ (Location Longue Durée) sur de nombreux véhicules
- Une traçabilité : des véhicules d'origine contrôlée
- Une carte carburant de 100€ offerte⁽⁵⁾ en tant qu'adhérent-cotisant du CSF

(4) La LLD est une solution de financement qui vous permet de disposer d'un véhicule tout en maîtrisant votre budget auto.

(5) Offre valable jusqu'au 31/12/2020.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



Conso
Auto

NOS FORMULES SPÉCIFIQUES POUR TOUS VOS PROJETS

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 34 44 00 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

PRÊT LOISIRS

Caravane | Camping-car | Mobile-home | Bateau

- Financez votre projet à partir de 10 000 € et jusqu'à 156 mois
- Pas de frais de dossier
- Possibilité de moduler votre mensualité à la hausse ou à la baisse, ou reporter une échéance⁽¹⁾

(1) Sous réserve d'acceptation de la demande de modification par Financo, conformément à ses règles de gestion en vigueur à la date de la demande. Le report d'échéance génère des intérêts au taux contractuel.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple de prêt personnel Loisirs (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 30 000 €, remboursable en 120 mensualités de 311,19 € (hors assurance facultative). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 4,53 %. Taux débiteur fixe de : 4,44 %. Perceptions forfaitaires : 0 €. Coût total du crédit : 7 342,80 €. Montant total dû par l'emprunteur : 37 342,80 €.

Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit : 121 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'assurance (TAEA) pour un assuré (hors surprimes éventuelles et hors garantie perte d'emploi) couvert à 100 % sur la base de la couverture Confort (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail) du contrat « Mon assurance de personnes » N°5035 : 2,48 %, soit un coût mensuel de l'assurance de 36 € s'ajoutant à la mensualité indiquée plus haut. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 4 320 €. Le contrat d'assurance facultative n°5035 « Mon assurances de personnes » est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs souscrit auprès des sociétés Suravenir et Suravenir Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.



PRÊT PERSONNEL TRAVAUX

Des solutions adaptées pour financer l'aménagement de votre habitation

Réaliser des travaux est un bon moyen d'œuvrer à la valorisation de son patrimoine.

Le Prêt Personnel Travaux est là pour faciliter la mise en place d'aménagements souvent nécessaires à cette valorisation. Il contribue à l'amélioration du confort dans votre résidence principale. Il vous donne également les meilleures chances lors de la revente de votre bien immobilier.

Prêts proposés par les partenaires de CRÉSERFI. Prenez rendez-vous avec les conseillers CRÉSERFI pour leur exposer vos projets.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

ASSURANCE AUTO

Les avantages du contrat Artel Automobile

- Un avantage bon conducteur jusqu'à -15 % avec 0,50 de bonus.
- Un tarif préférentiel avec une remise d'environ 10% réservé aux adhérents du CSF
- 3 niveaux de franchise
- Un bris de glace sans franchise tous les 24 mois
- Valeur à neuf et valeur majorée du véhicule
- Le prêt du véhicule sans déclaration si le conducteur a plus de 3 ans de permis
- En option, une assistance 0 km et un véhicule de remplacement

“Découvrez vos solutions auto, camping-car, travaux.”



CONSTITUEZ OU VALORISEZ UN CAPITAL AVEC L'ASSURANCE VIE

ASSURANCE VIE

C'est l'un des moyens les plus répandus pour préparer sa retraite.

Le principe est simple : vous constituez un capital qui se valorise dans le temps, et que vous utilisez facilement au moment de votre départ en retraite.

Le mot d'ordre reste le même : s'y prendre le plus tôt possible et anticiper.

- Simplicité de mise en place
- Souplesse d'utilisation
- Disponibilité de l'épargne*
- Valorisation du capital et fiscalité attractives*

* Sous certaines conditions

Valorisation du capital : faites fructifier votre épargne.

Que vous privilégiez la garantie de retrouver à tout moment le capital** investi en contrepartie d'une valorisation plus faible de vos dépôts (fonds en euros), ou que vous recherchiez des rendements plus élevés (fonds en unités de compte - FCP/SICAV) en connaissance des risques que cela comporte, les contrats d'assurance vie apportent aujourd'hui une réponse adaptée à chaque situation.

** Sous réserve de l'imputation des frais de gestion

Constitution de l'épargne

Il existe deux modes que l'on peut combiner :

- Versements libres en fonction de rentrées d'argent exceptionnelles
- Versements réguliers et programmés : vous définissez une somme (effort d'épargne) qui sera prélevée régulièrement pour constituer votre capital.

À tout moment vous pouvez modifier la manière dont vous constituez cette épargne (versements libres et /ou versements programmés).

Utilisation de l'épargne : votre épargne est disponible.

Sachez que vous disposez facilement à tout moment de tout ou partie de votre épargne (rachats) pour faire face aux imprévus*. Même s'il est préférable de conserver son assurance vie au moins 8 ans pour bénéficier de l'avantage fiscal, cette solution de rachat est sécurisante.

* Sous certaines conditions



“Constituez
un
capital.
Préparez
votre
retraite.”

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 70 60 76 30 OU SUR www.progretis.fr

(prix d'un appel local)

ÉPARGNE RETRAITE

Réduisez votre revenu imposable. Constituez un complément de retraite.

Le Plan d'épargne retraite (PER) est le nouveau dispositif d'épargne retraite individuelle, institué par la loi Pacte. Il va prendre progressivement le relais du plan d'épargne retraite populaire (PERP) et du contrat Madelin, qui cesseront d'être proposés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Ces dispositifs vous permettent à la fois de compenser votre baisse de revenus lors de votre départ à la retraite et de bénéficier d'un avantage fiscal renouvelé chaque année : les versement annuels sur votre plan sont déductibles de votre revenu net global.

Les nouveautés du PER :

- Liberté au départ à la retraite de choisir un capital et/ou la mise en place d'une rente viagère.
- Possibilité de débloquer le capital avant le départ en retraite pour l'achat de sa résidence principale.

Notre plus pour vous

BILAN PATRIMONIAL GRATUIT



Les conseillers en gestion de patrimoine de Progretis réalisent **gratuitement** à votre demande un bilan patrimonial complet. Après avoir rassemblé les informations sur votre situation, ils établissent un diagnostic tenant compte de vos projets et objectifs. À partir de ce dernier, ils vous accompagnent, avec votre accord, dans la mise en place des solutions sélectionnées par Progretis.

10 BONNES RAISONS DE RÉALISER UN BILAN

- Vous constituer un capital
- Préparer votre retraite
- Investir dans l'immobilier
- Réduire votre impôt sur le revenu
- Transmettre votre patrimoine
- Réorganiser votre patrimoine
- Optimiser la rentabilité de vos placements
- Identifier des sources de revenus complémentaires.
- Réduire votre impôt sur la fortune immobilière
- Protéger vos proches contre les conséquences d'un décès



Protection

CHOISISSEZ LA BONNE PROTECTION POUR VOS PROCHES

“Pensez à votre protection et à celle de vos proches”



ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE

1 personne sur 5 est victime d'un accident de la vie

Si vous étiez victime d'une chute, d'une brûlure, d'un accident médical, d'un accident de sport, d'une agression, d'un attentat, comment seriez-vous indemnisé ? Avec l'assurance des Accidents de la vie, vous bénéficiez des avantages suivants :

- Seuil d'intervention à partir de 5% de taux d'invalidité et 1% pour les enfants de moins de 13 ans
- Jusqu'à 1,5 million d'euros d'indemnisation (jusqu'à 3000€ pour les frais d'obsèques)
- En cas d'incapacité permanente, les préjudices économiques tels que les frais d'aménagement du domicile et du véhicule, les préjudices esthétiques, d'agrément et les souffrances endurées sont couverts
- En cas de décès, les préjudices économiques et moraux des ayants droit ainsi que les frais d'obsèques sont couverts
- Une seule condition pour y souscrire : avoir moins de 65 ans

UN COUP DUR ? UN PROBLÈME D'ORGANISATION ?

En complément, vous bénéficiez d'une assistance appropriée pour vous accompagner dans ces moments difficiles : garde des enfants, école à domicile, aide à la recherche d'emploi, informations juridiques, assistance psychologique...

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 34 44 12 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

ASSURANCE CHIENS/CHATS

Nous avons aussi pensé à la protection de vos animaux de compagnie !

L'assurance chiens/chats va agir comme une mutuelle pour votre chien ou/et votre chat en vous permettant d'être remboursé de vos dépenses vétérinaires.

- Remboursement de 80% sur toutes vos dépenses vétérinaires
- Remboursement sous 48H
- Assistance 24h/24, 365 jours/an
- Réduction de 10% pour votre 2^{ème} animal

Notre plus pour vous

ASSURANCE SCOLAIRE TOUS DOMMAGES

Indispensable pour vos enfants, l'assurance scolaire tous dommages de la Carte CSF Plus couvre jusqu'à 3 enfants à charge en responsabilité civile, et en individuelle accident corporel, tout au long de leur scolarité jusqu'à la fin du secondaire. **Votre enfant est donc couvert tant pour les dommages qu'il cause à autrui que par ceux qu'il subit.** Pensez à éditer votre attestation directement en ligne sur www.csf.fr

- Couvre jusqu'à 3 enfants sans frais supplémentaire.
- Une assurance renouvelée automatiquement si vous conservez votre Carte CSF PLUS.
- Des attestations facilement éditables sur le site [csf.fr](http://www.csf.fr)

PROTECTION JURIDIQUE

Usurpation d'identité | E-réputation

Vos données personnelles mises en ligne (photographies, données d'identité, etc.) sont utilisées dans le but de commettre des infractions, de vous nuire ou de porter atteinte à votre réputation ? La Protection Juridique vous assiste.

Exemple : vous recevez des amendes pénales ou êtes poursuivi pour des infractions que vous n'avez pas commises suite à l'usurpation des plaques d'immatriculation de votre véhicule.

- Pour tous ces soucis du quotidien, vous pouvez faire intervenir la **Protection Juridique de la Carte CSF Plus** qui vous assiste en vue d'obtenir la réparation de votre préjudice lorsque, dans le cadre de votre vie privée, un tiers a usurpé votre identité ou porté atteinte à votre image sur Internet (e-réputation) à l'aide de documents obtenus à votre insu.

Pour en savoir plus, se reporter aux conditions générales de la Carte CSF Plus.





Cartes CSF

VOTRE CARTE CSF ET SERVICES C'PLUS POUR UN MAX D'AVANTAGES

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

FAMILLE | VIE PRATIQUE

TÉLÉSURVEILLANCE

Avec la télésurveillance de notre partenaire, protégez efficacement votre habitation et bénéficiez en cas de besoin de l'intervention d'un agent de sécurité. Et grâce à votre Carte CSF, vous bénéficiez de -50% sur les frais d'installation et d'un mois offert tous les ans. (voir détails page 24)

TÉLÉASSISTANCE

Les solutions de téléassistance de notre partenaire favorisent la mobilité des seniors en leur permettant de conserver leurs habitudes de vie et leur indépendance. Et grâce à votre Carte CSF, vous bénéficiez de -50% sur les frais d'installation/ mise en service et d'un mois offert tous les ans. (voir détails page 25)

VOYAGES

Grâce au Service Voyages, vous avez accès à des promotions, des «sélections CSF» et des coups de cœur pour organiser vos vacances. Notre partenaire s'engage à pratiquer des prix fermes et définitifs et à vous offrir un large choix de prestations à la carte.

ASSURANCE SCOLAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE

Vos enfants sont couverts à l'école et sur le trajet domicile-école. Vous pouvez protéger en responsabilité civile, jusqu'à la fin du secondaire et sans limite d'âge, jusqu'à 6 enfants par foyer et fiscalement à charge. Votre attestation est éditée en ligne.

ASSURANCE SCOLAIRE TOUS DOMMAGES

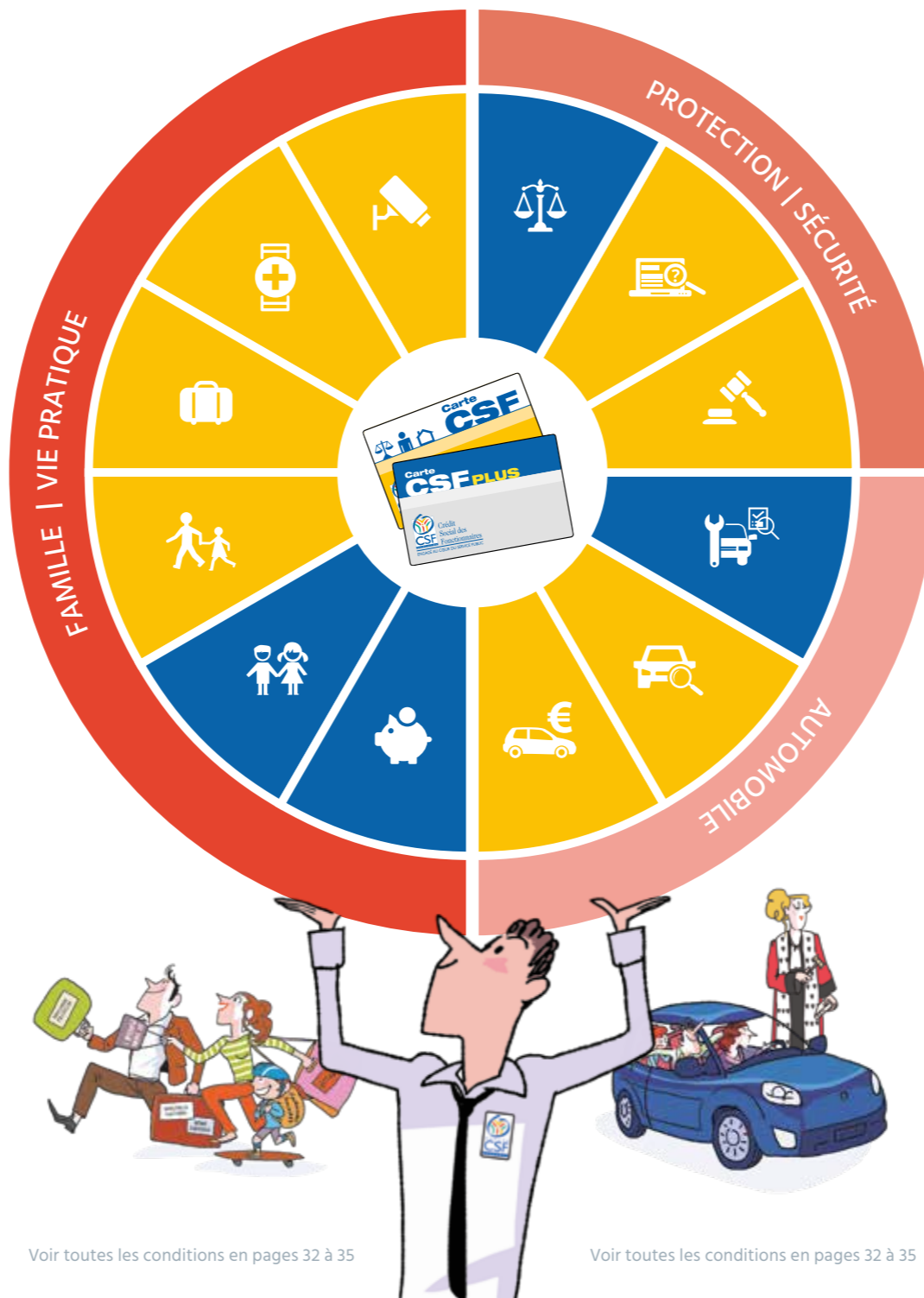
Couvre la responsabilité civile et l'individuelle accident corporel pour 3 enfants sans limite d'âge jusqu'à la fin du secondaire. Votre enfant est donc couvert tant pour les dommages qu'il cause à autrui que pour ceux qu'il subit.

BILAN PATRIMONIAL GRATUIT

Quels que soient vos objectifs (préparer votre retraite, réduire vos impôts, constituer un patrimoine, optimiser vos placements, acheter un logement neuf...), les conseillers en gestion de patrimoine de Progretris sont à votre disposition pour réaliser avec vous un bilan patrimonial complet et gratuit.

Services carte CSF

Services carte CSF PLUS (en plus des services de la carte CSF)



PROTECTION | SÉCURITÉ

GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS PÉNAL DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Être protégé dans l'exercice de ses missions est essentiel pour nombre d'agents de la fonction publique : personnels hospitaliers, agents des forces de l'ordre, pompiers, corps enseignant, etc. Le CSF vous accompagne dans votre défense pénale, dès l'origine des poursuites, ou pour un recours pénal contre votre agresseur.

INFORMATION JURIDIQUE

Toutes les réponses à vos questions d'ordre juridique sont sur notre plateforme dédiée en ligne. Vous y trouverez une documentation complète (fiches techniques, actualité, courriers type) mise à jour hebdomadairement par une équipe de juristes experts que vous pouvez également contacter par téléphone.

PROTECTION JURIDIQUE

Intervient lorsqu'un litige vous oppose à un tiers dans le cadre de votre vie privée pour des questions liées à la consommation, l'habitation, l'immobilier, l'usurpation d'identité et l'e-réputation.

AUTOMOBILE

CSF AUTO - VÉHICULES NEUFS

Économisez jusqu'à 42% sur l'achat de votre prochain véhicule neuf, parmi un large choix de modèles. Vous bénéficiez de la garantie constructeur et d'une extension de garantie offerte**.

**Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois.

CSF AUTO - VÉHICULES D'OCCASION

Découvrez plus de 600 véhicules d'occasion, de toutes marques, avec une large sélection de modèles, une traçabilité contrôlée des véhicules, une garantie de 6 à 12 mois et des solutions de financement sur mesure dont la Location Longue Durée (LLD) selon les véhicules.

ANALYSE DEVIS RÉPARATION AUTO

Sur simple appel téléphonique, des techniciens spécialisés et expérimentés analysent la pertinence du devis établi par votre garagiste pour vérifier son adéquation avec les préconisations constructeurs et son positionnement tarifaire.



Cartes CSF

VOTRE CARTE CSF ET SERVICES C'PLUS NOUVEAUX SERVICES



TÉLÉSURVEILLANCE

Une offre tout compris pour la sécurité de votre logement

Pour vivre en toute sécurité et protéger votre domicile de toute tentative d'intrusion, d'effraction ou de cambriolage, la Télésurveillance Multi-détection de notre partenaire est un système d'alarme efficace pour votre logement. La protection de votre habitation repose sur des détecteurs (détecteur de mouvement, d'ouverture de porte et détecteur de fumée connecté) couplés à un service de télésurveillance 24h/24. Un agent de sécurité se déplace sans frais supplémentaires en cas de besoin.

- Une offre simple comprenant la location du matériel et l'intervention des forces de l'ordre 24h/24
- Protection vol et incendie, 24h/24 et 365 j/an
- Centrale tactile avec batterie de secours pour plus de sécurité
- Gestion à distance du domicile avec l'application dédiée
- Intervention des forces de l'ordre* et d'un agent de sécurité
- Installation à domicile par un professionnel

* Conformément à l'article L.613-6 du code de la sécurité intérieure

“ La carte CSF Plus au service de toute la famille. ”

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

TÉLÉASSISTANCE

TÉLÉASSISTANCE À DOMICILE

Votre sécurité 24h/24 et 7j/7, à toute heure du jour et de la nuit

La solution de téléassistance de notre partenaire favorise le maintien à domicile. Elle sécurise les seniors en cas de chute, de malaises, ou encore d'intrusion et prend soin de contacter des proches, voisins ou services d'urgence en fonction des situations.

- 1 VOUS APPUYEZ :** Grâce à un bouton spécial (à porter au poignet ou en pendentif), vous pouvez en cas de besoin et 24H/24, lancer une alerte auprès d'un opérateur. C'est utile et efficace en cas de chute, malaise ou intrusion. Et avec la détection automatique de chute, c'est encore plus simple et sécurisant.
- 2 VOUS ÊTES AIDÉ :** À réception de l'alerte déclenchée avec le bouton, un opérateur dialogue avec vous via le puissant haut-parleur du boîtier fourni et installé dans une pièce de vie et prend les bonnes décisions pour vous venir en aide en contactant un proche, un voisin, ou les services d'urgence selon la situation.

Bon à savoir : l'offre «Téléassistance à domicile» et «Téléassistance mobile» bénéficient d'un crédit d'impôt* de 50% du montant de leur abonnement.

* Avantages présentés sous réserve du respect des dispositifs légaux (limites et conditions) et des stipulations contractuelles applicables au contrat souscrit.

TÉLÉASSISTANCE MOBILE

Votre sécurité pendant vos sorties et activités à l'extérieur du domicile

Grâce à une montre autonome, les seniors effectuent en toute sérénité leurs sorties. En cas de chute, d'angoisse, d'agression ou encore d'errance, la montre permet d'envoyer une alerte et de dialoguer avec un opérateur qui, en fonction de la situation, fera appel à un proche, un voisin, ou les services d'urgence si nécessaire*.

- 1 VOUS APPUYEZ :** En cas de besoin et partout en France, un simple appui sur le bouton rouge de la montre suffit pour lancer l'alerte. C'est efficace en toutes situations. La montre est totalement autonome et ne nécessite ni boîtier, ni téléphone portable.
- 2 VOUS ÊTES AIDÉ :** Un opérateur peut entrer en dialogue via le haut-parleur et le micro intégrés dans la montre. En cas de besoin, il est possible de géolocaliser la position GPS de la montre afin de fournir aux secours les informations les plus précises. Et si la situation l'exige, un appel peut être passé auprès d'un proche, voisin, ou aux services d'urgences.

* Sous réserve de la disponibilité du réseau de télécommunication mobile et GPS

Notre plus pour vous

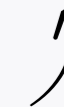
-50% SUR LES FRAIS D'INSTALLATION À DOMICILE + UN MOIS OFFERT / AN

À la date anniversaire de votre abonnement «Téléassistance avec service complémentaire*» ou de votre abonnement à la «Télésurveillance Multi-détection*».

-50% SUR LES FRAIS DE MISE EN SERVICE + UN MOIS OFFERT / AN

À la date anniversaire de votre abonnement «Téléassistance mobile*».

* Pour bénéficier de cette offre, l'adhérent / cotisant doit être à jour de sa cotisation.





Cartes CSF

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS SUR TOUT LE TERRITOIRE

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

VENEZ RENCONTRER LE GROUPE CSF PRÈS DE CHEZ VOUS

100 POINTS CONSEIL 31 AGENCES RÉGIONALES dont 3 AGENCES DOM

“Rejoignez l'association CSF... venez nous rencontrer.”

DEVENIR ADHÉRENT-COTISANT DE L'ASSOCIATION CSF

Pour être adhérent au Crédit Social des Fonctionnaires, vous acquittez un droit d'entrée unique de 35€, valable à vie. Il est l'expression de la solidarité. En devenant cotisant pour 30€ par an, vous et votre foyer* bénéficiez automatiquement de l'ensemble des services de la Carte CSF.

En souscrivant aux services CPLUS, vous bénéficiez d'avantages supplémentaires pour 15€ supplémentaires par an.

- **Droit d'entrée** : 35€ une seule fois
- **Cotisation pour la carte CSF** : 30€ par an
- **Cotisation pour les Services CPLUS** : 15€ par an**

* Certains services ne sont ouverts qu'aux membres du foyer fiscal (se reporter aux conditions générales des services).

** Cotisation 30€ par an + 15€ pour les services CPLUS, soit 45€ par an pour la Carte CSF PLUS.



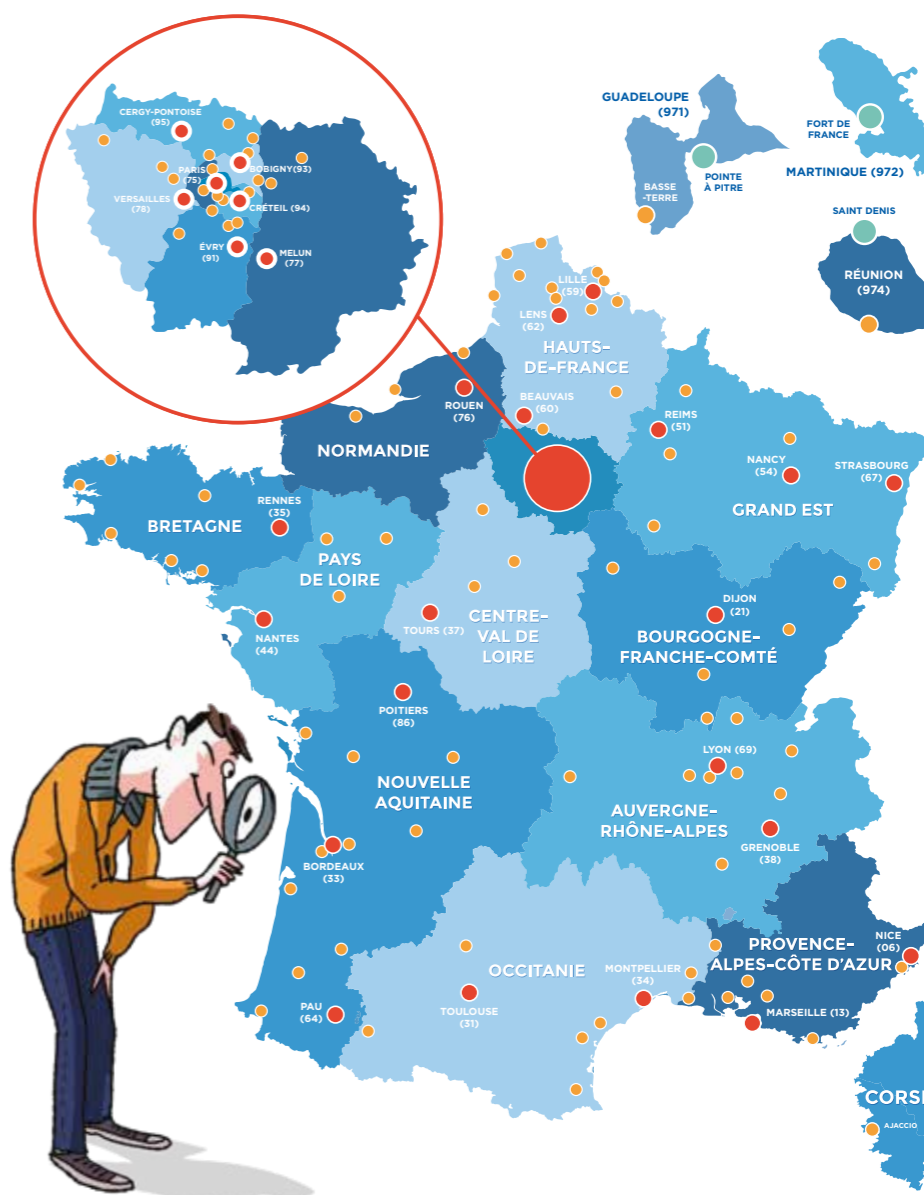
CSF MAGAZINE

Organe de liaison entre l'adhérent et l'association, CSF Magazine rend compte de la vie du Crédit Social des Fonctionnaires et de l'actualité de la fonction publique. Il présente les nouveaux produits et services du Groupe CSF. Il rassemble les membres des différentes fonctions publiques (d'État, Territoriale et Hospitalière), les agents des entreprises nationales et ceux des organismes et des entreprises ayant reçu mission de service public. Tous servent la collectivité. CSF Magazine s'efforce d'en restituer une image fidèle.

■ L'abonnement au CSF Magazine coûte 6,10€ par an.



- Beauvais
- Bobigny
- Bordeaux
- Cergy
- Créteil
- Dijon
- Évry
- Grenoble
- Guadeloupe
- Lens
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Martinique
- Melun
- Montpellier
- Nancy
- Nanterre
- Nantes
- Nice
- Paris rive droite
- Paris rive gauche
- Pau
- Reims
- Rennes
- Réunion
- Rouen
- Strasbourg
- Toulouse
- Tours
- Versailles





AGENTS DU SERVICE PUBLIC: VOS AVANTAGES



LES AVANTAGES CSF

Parce que votre métier présente des particularités certaines,

le Crédit Social des Fonctionnaires a adapté ses solutions à votre profil et va même plus loin : vous disposez d'avantages spécifiques en adhérant-cotisant à l'Association CSF, mais également par le biais d'une convention de partenariat conclue entre le CSF et votre établissement. Et ce, quel que soit votre statut au sein du service public.

"Service public : des solutions spécifiques."

GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS EN MATIÈRE PÉNALE, DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de votre profession, vous êtes victime de violences volontaires, de diffamation ou d'injures publiques ? Entendu ou poursuivi pour une infraction pénale involontaire, commise par imprudence, inattention ou méconnaissance des règlements ?

- Vous êtes accompagné dès l'origine des poursuites
- Vous êtes guidé dans les démarches pour déposer plainte contre votre adversaire
- Vous avez la liberté de choisir votre avocat
- Vous bénéficiez d'une large prise en charge de frais de procédure*
- Votre conjoint(e) bénéficie également de ces garanties

Service inclus dans la Carte CSF et la carte CSF Plus

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

INFORMATION JURIDIQUE

Des réponses immédiates à vos interrogations d'ordre juridique sur notre plateforme dédiée en ligne ainsi que par téléphone grâce à des juristes qualifiés

- Vous êtes informé sur vos droits pour mieux les défendre, que ce soit dans le cadre privé ou professionnel
- Vous prenez les précautions nécessaires avant de vous engager
- Au quotidien, vous prévenez et traitez les erreurs qui peuvent dégénérer en litiges
- 700 fiches repères disponibles et compréhensibles instantanément, actualités, 270 modèles de courrier type, mis à jour hebdomadairement sur notre plateforme dédiée. Rendez-vous sur www.csf.fr

Service inclus dans la Carte CSF et la carte CSF Plus

CSF ASSURANCE EMPRUNTEURS

L'une des assurances les plus couvrantes pour votre prêt immobilier

- **Policiers, gendarmes, pompiers ou militaires** : votre métier vous fait prendre des risques au quotidien... CSF Assurance Emprunteurs vous couvre aussi bien lors d'opérations de maintien de l'ordre que de missions officielles à l'étranger, et sans majoration de tarif.
- **Plus complète que la majorité des autres assurances**, elle vous couvre en cas de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Invalidité Permanente Totale (IPT), d'Incapacité temporaire Totale de Travail (ITT). CSF Assurance Emprunteurs a été récompensée à plusieurs reprises par *Les Dossiers de l'épargne* du label d'excellence.

Notre plus pour vous

PROTECTION JURIDIQUE

Lorsqu'un litige vous oppose à un tiers dans le cadre de votre vie privée, y compris sur le plan amiable, lorsque vous êtes fondé en droit, la protection juridique intervient dans les domaines suivants :

Consommation | Habitation | Immobilier | Usurpation d'identité | E-réputation

- Un périmètre de couverture large
- Un seuil d'intervention extrêmement bas dès 150 €
- Un plafond conséquent du montant de la garantie par litige jusqu'à 20 000 €





Partenariat

CSF, AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

“Conventions de partenariat... et économie sociale.”



NOTRE ENGAGEMENT : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES AGENTS

À la demande d'administrations, de CAS, de COS, d'associations... le Crédit Social des Fonctionnaires met en œuvre une politique partenariale active en direction des établissements qui concourent à une mission de service public.

Le CSF permet aux agents de ces collectivités d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne et de l'assurance en vue de faciliter leur accès au logement, et plus globalement d'améliorer leur qualité de vie.

Aujourd'hui, ce sont 1500 accords de Partenariats qui ont été signés. Ce résultat atteste de la pertinence du CSF et de l'intérêt de ces conventions pour nos partenaires.

Ces accords permettent à 2,5 millions d'agents de bénéficier des avantages d'un partenariat. L'Association CSF y voit la reconnaissance de son indépendance et de sa vocation sociale, en étant au cœur et en appui du secteur public.

- 1500 accords
- 2,5 millions d'agents bénéficiaires

NOTRE VOCATION SOCIALE DANS LES FAITS

L'Association CSF apporte un savoir faire, un accompagnement et un engagement social à ses Partenaires.

Elle propose des solutions personnalisées pour répondre aux besoins de leurs agents, quel que soit leur statut. Le Groupe CSF sait également proposer, élaborer et porter des solutions d'accompagnement spécifiques.

- Des prêts bonifiés pour en réduire le coût pour l'agent
- Des solutions personnalisées pour les agents des partenaires (accès facilité aux services de la carte CSF, épargne, regroupements de crédits...)
- Des permanences conseil pour être au plus près des aspirations et des projets des Fonctionnaires.
- Des forums logements pour conseiller et accompagner un avant-projet d'achat Immobilier.

Crédit	Partenariat	Prêts bonifiés	Protection
Social	Proximité	Taux préférentiels	Services
Conseil	Solidarité	Accompagnement	Épargne
Projets	Assurances	Vie quotidienne	Logement

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS : PARTENARIATS@CSF.FR
01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr
 (prix d'un appel local) rubrique Le CSF / Vie Associative

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2000€ : vous remboursez 24 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe de 1%. Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84€.

PRÊT AVANTAGE PARTENARIAT

Et régulièrement d'autres offres dédiées à nos partenaires

La Convention de Partenariat permet de tisser une relation locale privilégiée et notamment de donner accès aux ayants droit du Partenaire au Prêt Avantage Partenariat bonifié par le CSF, financé et proposé par CRÉSERFI, sa société de financement.

MONTANT : 2 000 €

DURÉE : 24 mois

À PARTIR DE 1% TAEG FIXE

Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (30€) soit 65€ pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,76% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000 € sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

ILS S'APPUIENT SUR LE CSF





Partenaires

LE GROUPE CSF : NOS PARTENAIRES EN TOUTE TRANSPARENCE

Le Crédit Social des Fonctionnaires et les entités qui en dépendent : CRÉSERFI, CSF Assurances et Progreteis, sélectionnent les partenaires, les produits et les services les plus adaptés aux fonctionnaires et assimilés. Pour chacune des prestations, voici les informations relatives aux partenaires.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

CRÉSERFI, société de financement du CSF - SA au capital de 56 406 136 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - RCS Paris B 303477319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr).

CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 4 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr).

PROGRETEIS - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - R.C.S : 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le N° 09 050 053 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP ; Enregistrement au fichier des Conseillers en Investissement Financiers sous le N° E001730 ; Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans pouvoir recevoir aucun fonds : Carte N° CPI 7501 2018 000 034 184 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière : police n° 780047-010 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Limited conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet.

CRÉSERFI agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit et sociétés de financement. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

PRÊTS IMMOBILIERS (PAGES 4, 5, 6, 8)

Pour les prêts immobiliers, les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **La Banque Postale** (SA au capital de 6 585 350 218 €) - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.orias.fr) ; **LCL** (SA au capital de 2 037 713 591 € représenté par 393 158 237 actions entièrement libérées - siège social : 18 rue de la République 69 002 Lyon - siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° ORIAS 07 001 878 (www.orias.fr) ; **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248 € - siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° ORIAS 07 023 739 (www.orias.fr) ; **Société Générale** (SA au capital de 1 066 714 367,50 € au 1^{er} août 2019 - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr) ; **Banque Populaire Rives de Paris** (SA au capital variable - Siège social : 76-78 Avenue de France 75204 PARIS cedex 13) - Immatriculé au RCS de Paris : 552 002 313 TVA intracommunautaire FR 59 552 002 313 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 022 545 (www.orias.fr). La liste complète de nos partenaires est consultable sur le csf.fr.

L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

ASSURANCES (PAGES 5, 6, 7, 11, 28, 29)

Le contrat d'Assurance Perte d'Emploi n° V. 1054 0001 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Prévoyance et Santé** (SA au capital de 150 000 000 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - 322 215 021 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances). Il est distribué par CRÉSERFI et CSF Assurances, et géré par CSF Assurances.

Les contrats d'assurance auto et habitation ARTEL sont des contrats **SMACL Assurances** (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 - 79031 Niort Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605), distribués par CSF Assurances et gérés par SMACL Assurances.

Le contrat d'assurance de groupe n°9967 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances, souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine** (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine**. Il est distribué par CRÉSERFI et géré par CSF Assurances.

SwissLife Assurance et Patrimoine, SwissLife Assurance de Biens, SwissLife Prévoyance et Santé, SMACL Assurances, CAMCA, CSF Assurances et CRÉSERFI sont soumis au contrôle de l'ACPR (ACPR - 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9).

Toutes les offres d'assurance sont soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

01 53 36 10 40 OU SUR www.csf.fr

(prix d'un appel local)

PRÊTS PERSONNELS (PAGES 9, 13, 14, 15, 16, 17, 31)

CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous proposent les Prêts Personnels. Ces offres sont sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par CRÉSERFI ou par le partenaire prêteur, après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Le prêt **€COTAUX** est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, réservé aux particuliers, adhérents du CSF. Il est valable pour un montant de 5 000 € à 30 000 €, sur une durée de 36 à 60 mois au TAEG fixe de 2,94 % à 3,96 % (taux débiteur fixe de 2,90%). Le prêt personnel SCPI est proposé aux adhérents du CSF par CRÉSERFI. Il est valable pour un montant de 10 000 € à 30 000 € sur 12 à 84 mois, TAEG fixe de 2,01 % à 3,42 % (taux débiteur fixe 1,99%).

Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI et bonifié par le CSF. TAEG fixe de 1 % à 4,76 % (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000 € sur 24 mois.

Ces 3 prêts sont réservés aux adhérents-cotisants du CSF après étude de leur situation financière. Les non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquiescer du droit d'entrée et de la cotisation (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt.

Le Prêteur **SEDEF** (SNC au capital de 13 770 000 € - Siège social : 3 rue du Commandant Cousteau - 91300 MASSY - 331 320 028 RCS ÉVRY - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance) sous le n° 07.037.518 (www.orias.fr) propose pour les prêts suivants :

- Prêt personnel travaux, pour un montant emprunté de 1 500 € à 21 500 €, sur une durée de 12 à 96 mois ; de 21 501 € à 46 000 € sur une durée de 12 à 120 mois.
- Prêt personnel, pour un montant emprunté de 1 500 € à 21 500 €, sur une durée de 12 à 72 mois.
- Prêt personnel auto, pour un montant emprunté de 1500 € à 100% du prix du véhicule, dans la limite de 75 000 € sur une durée de 12 à 72 mois pour un véhicule de moins de 6 ans (et sur une durée de 12 à 120 mois pour un mobile home de moins de 2 ans ou pour un camping car de moins de 9 ans) ; ou de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus (ou pour un mobile home de moins de 2 à 9 ans ou pour un camping car de 9 ans).

Ces offres sont valables sous réserve d'acceptation définitive par SEDEF. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

Le Prêt personnel Loisirs est distribué par CRÉSERFI. **Eole Finance marque de Financo, prêteur : Financo** - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795 - Siège social : 335 Rue Antoine de St Exupéry 29490 Guipavas - Société de courtage d'assurances - n° Orias : 07 019 193 (www.orias.fr). Conditions en vigueur au 30/09/2020 et réservées à des crédits d'un montant minimum de 10 000 € et maximum de 75 000 € et dont la durée de remboursement varie de 12 à 156 mois. Le TAEG fixe (hors assurance facultative) varie de 2,80 % à 4,53 % et le taux débiteur fixe varie de 2,77 % à 4,44 % en fonction de la durée du crédit et du montant emprunté. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés.

Conditions valables en septembre 2020 sous réserve de variations réglementaires non connues à la date d'impression de ce document en septembre 2020.

CRÉDIT RENOUELABLE (PAGE 13)

Le Crédit Global CSF est un crédit renouvelable proposé par CRÉSERFI.

Offre après étude du dossier et acceptation définitive du prêteur. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation lors de la souscription de son crédit renouvelable.

Prêteur : **SEDEF** (SNC au capital de 13 770 000 € - Siège social : 3 rue du Commandant Cousteau - 91300 MASSY - 331 320 028 RCS ÉVRY - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance) sous le n° 07.037.518 (www.orias.fr). Conditions standard : Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable de 19,150 % à 5,550 % (taux débiteur révisable de 17,650 % à 5,414 %) pour des montants de 150 € à 21 500 €. Remboursement calculé sur 36 mois si le montant attribué du crédit renouvelable est inférieur ou égal à 3000 €, sur 60 mois au-delà. Barèmes et conditions en vigueur au 22/09/2020 sous réserve de variations réglementaires au 01/10/2020 non connues à la date d'édition de ce document en septembre 2020.

Offre spéciale permanente à 1% TAEG fixe réservée aux particuliers titulaires d'un crédit renouvelable Crédit Global pour une utilisation de 1500 € prise sur votre crédit renouvelable dans la limite du disponible et sous réserve d'autres utilisations en cours, sur présentation d'un justificatif. Paiement en 12 mois au TAEG fixe de 1% (soit un taux débiteur fixe de 0,995%).

Contrat d'assurance n°10 004 847 souscrit auprès de **CAMCA** (Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - SIRET 784 338 527 00053 - 53, rue la Boétie CS40107 75380 Paris Cedex 08) pour le compte des Assurés conformément à l'article L112-1 alinéa 2 du Code des assurances. Ce contrat d'assurance est souscrit par CAMCA Courtage, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07002817 (www.orias.fr), agissant en vertu d'un mandat de l'émetteur emportant délégation de signature.



Partenaires

LE GROUPE CSF : NOS PARTENAIRES EN TOUTE TRANSPARENCE

**BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION,
DE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?**

01 53 36 10 40 OU SUR **www.csf.fr**

(prix d'un appel local)

REGROUPEMENT DE CRÉDITS (PAGE 12)

CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous proposent le regroupement de crédits. Le regroupement de crédits est un prêt réservé aux personnes physiques et majeures. Il reste sous réserve d'acceptation définitive par le prêteur après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. **La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts, objets du regroupement de crédits.**

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

Les partenaires de CRÉSERFI pour le regroupement de crédits sont : **EDEL** (SNC au capital de 150 134 754 € - RCS Toulouse B 306 920 109) - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 LABEGE CEDEX - Mandataire d'Intermédiaire en assurance ORIAS 07 036 333 (www.orias.fr) ; **CREDIT LIFT** est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 546 601 552 € - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex - 542 097 522 RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (www.orias.fr) ; **BNP Paribas Personal Finance** (Établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 RCS Paris) - Intermédiaire en assurance immatriculée sous le numéro 07 023 128 (www.orias.fr) - Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 318 Paris Cedex 09 ; **CFCAL Banque** (Société Anonyme au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) STRASBOURG, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 568501282B) - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 (www.orias.fr) ; **CREATIS** (SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 €) - Siège social : 61 avenue Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.orias.fr) ; **CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE** (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° ORIAS 08043988 (www.orias.fr).

ÉPARGNE ET RETRAITE (PAGES 18, 19)

Les formules d'épargne sont distribuées par PROGRETIS.

PROTECTION (PAGES 20, 21)

Le contrat d'assurance des Accidents de la Vie est un contrat SMACL Assurances (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 - 79031 Niort Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605), **distribué par CSF Assurances et géré par SMACL Assurances.**

Le contrat d'assurance Chiens Chats n° CAD1 est un contrat souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurances de Biens (SA au capital de 80 000 000 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 391 277 878 - Entreprise régie par le Code des assurances), **distribué par CSF Assurances et géré par SwissLife Assurances de Biens.**

Toutes les offres d'assurance sont soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

SERVICES DE LA CARTE CSF (PAGES 11, 15, 19, 21, 22, 25, 26, 29)

Les partenaires des services de la Carte CSF sont : Garantie défense et recours en matière pénale dans la vie professionnelle / Information Juridique / Assurance scolaire responsabilité civile : **SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 Niort Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605 ; Plateforme Information Juridique : **IMA TECHNOLOGIES** - SAS au capital de 500 000 € - RCS Nantes 353 259 922 - Siège social : Le Square, 31 route de Gachet - 44300 NANTES ; Véhicules neufs : **CAMEF** - SAS au capital de 100 000 €, immatriculée RCS Paris B414 300 780 - Siret n° 41430078000122, dont le siège est situé au 71 avenue Victor Hugo, Paris (France) ; Véhicules d'occasion : **PARCOURS, SAS**, ayant pour nom commercial ORIGIN, au capital social de 30 171 552 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 399 484, 19 rue Lavoisier, 92000 Nanterre Société de courtage d'assurances N° ORIAS 07005436 (orias.fr) ; **Service Voyages : La Boutique des Vacances** - SARL au capital de 7 500 € - Immatriculation IM 080 13 0002,

siège social : 9 rue de Chanzy 62000 Arras ; **Télesurveillance : Arkéa Sécurité** - S.A. au capital de 6 240 000 € - Siren : 528 743 859 - RCS Brest - Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. La société Arkéa Sécurité exerce une activité privée de sécurité et est titulaire de l'autorisation administrative d'exercer n° AUT-029-2115-03-09-20150513729, délivrée par le C.N.A.P.S. le 09/03/2016. Conformément à l'article L.612-14 du Code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Conditions (notamment tarifaires) en vigueur au 30/09/2020 et susceptibles d'évolutions. Services proposés aux particuliers (pour des locaux à usage exclusif d'habitation) sous réserve des conditions et limites indiquées aux Conditions Générales du contrat et de la disponibilité géographique. Certaines prestations (par exemple l'intervention d'un agent de sécurité ou le centre d'écoute) peuvent être externalisées ; **Téléassistance : Arkéa Assistance** - S.A. au capital de 1 690 000 € - Siren : 518 757 166 - RCS Brest - Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Conditions, notamment tarifaires, en vigueur au 30/09/2020 et susceptibles d'évolutions. Organisme de Services à la Personne n° SAP518757166. Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Les partenaires des services de la Carte CSF PLUS : Protection juridique/Assurance scolaire tous dommages/Analyse devis réparation auto : **SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141, avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 NIORT Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605 ; **Bilan patrimonial gratuit : PROGRETIS** - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - R.C.S : 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le N° 09 050 053 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP ; Enregistrement au fichier des Conseillers en Investissement Financiers sous le N° E001730 ; Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans pouvoir recevoir aucun fonds : Carte N° CPI 7501 2018 000 034 184 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière : police n° 780047-010 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Limited conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet. Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « loi Informatique et Liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à : DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris par mail à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

Avril 2021 - Impression : PRT France - Illustrations : Régis Fallier.



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DU CSF

WWW.CSF.FR

Retrouvez les services du CSF en un seul clic. Vous pouvez y effectuer des simulations ou des souscriptions en ligne.

WEB APP iCSF

Téléchargez gratuitement l'application sur les plates-formes App Store et Google Play. Des jeux, des conseils, des infos, des vidéos, le tout accessible 24h/24, 7j/7 dans votre poche.



01 53 36 10 40 (prix d'un appel local)

Pour obtenir une information, un conseil, ou prendre rendez-vous, des conseillers sont à votre disposition.

Si votre administration souhaite passer un accord de partenariat avec le CSF, contactez-nous par email à partenariats@csf.fr ou par téléphone.

01 53 34 44 00 (prix d'un appel local)

Si vous préférez contracter votre prêt personnel ou votre crédit automobile par téléphone.

01 70 60 76 30 (prix d'un appel local)

Pour toute information sur le bilan patrimonial, l'immobilier neuf, les solutions de placement et d'épargne retraite.

LES RÉSEAUX SOCIAUX



SERVICE CONSOMMATEURS

Informations, suggestions ou insatisfactions liées à notre accueil ou à nos services ? Contactez notre Service Consommateurs sur notre site Internet www.csf.fr, rubrique **Nous contacter / Réclamation**.

NOUVEAU



En quelques clics, créez **vos** compte sur csf.fr : retrouvez vos rendez-vous, vos demandes en cours, vos produits souscrits, vos informations personnelles et déposer ou retirer des pièces pour accélérer le traitement de votre dossier.



GRUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / Progretis, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

